

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA HAUTE-CORSE
(SIEEP)

Date de convocation : 10 /06/ 2026	Date de la séance : 15 / 06 / 2026
Nombre de délégués en exercice : 234	Nombre de délégués présents : 70
Nombre de pouvoirs : 0	Nombre de votants : 70

DÉLIBÉRATION N° 26/303

Additif à la délibération n°26/272 du 22/04/2026

Election de 03 membres supplémentaires au Bureau du Comité Syndical

Étaient présents :

ALBERTINI Don Marc ; ALESSANDRINI Anthony ; ANDREANI Marie-Dominique ; ANGEJI Corinne ; BARTOLI Jacques ; BERNARDI Geneviève ; FALCUCCI Michèle ; BIAGGI Pascal ; BIAGGI Yves ; BIANCARDINI Paul ; BORRI Jean-Marc ; BRUSCHINI Vincent ; BRUZI Benoît ; BUSSETTA Jean-Yves ; CABALLERO Eric ; CARTA Nicolas ; MATTEI Jean-Marc ; CERVONI Joseph André ; COSTA Jacques ; CROCE François ; DE MARCO Jean-Christophe ; DOMINICI Céline ; EMMANUELLI Paul Jean ; FLORI Claude ; FRATICELLI Dominique ; GALINIER Michel ; GIACOMETTI Bernadette ; QUILLICI Sylvie ; GRISCELLI Jean-Toussaint ; LESCHI Pierre ; GIUDICELLI Xavier ; CYPRIANI Philippe ; MARCHETTI Laurent ; MARGHERITI Philippe ; MARIOTTI Marie-Thérèse ; MAROSELLI Dominique ; MASSEI Christophe ; MASSIANI Lazare François ; MATTEI Charles ; MATTEI Joseph ; MAURIZZI Jean-François ; ORSUCCI Sylviane ; MORACCHINI Jean Sylvestre ; MURATI Alexandre ; NICOLAI Marc Antoine ; COSTA Paul ; ORLANDI François ; ORSINI Pierre ; PIERI Pierre-Louis ; PIETRI Jean-Pierre ; POLI Antoine ; POLI Jean-François ; RICCI Pierre Paul ; RISTORCELLI Marie-Paule ; ROGLIANO AGOSTINI Marie Sabine ; ROSSI François ; SALICETI Marc Antoine ; SANTONI Michel ; SAOLETTI Eric ; STRAFORELLI Noël ; SUSINI Ghuvan Matteu ; TADDEI Jean-Paul ; TILLIER Christian ; TOMI Christian ; AGOSTINI Nicolas ; TRAMINI Antoine ; VENTURINI Simon ; VIGNOLI Patrick ; VINCENTELLI Fernand ; VICENTI Philippe.

Étaient absents :

ACQUAVIVA Ghjuvan-Francescu ; ALBERTINI COLONNA Nicolette ; ALBERTINI Ep PERALDI Chantal ; ALBERTINI Marcu-Maria ; ALBERTINI Pierre François ; ANDREANI Jean-André ; ANFRANI Antoine François ; ANZIANI Stella ; ARGENTI Thomas ; ARRIGHI Fabien ; ASTOLFI Jérôme ; BACCARELLI Dominique ; BARRE Eric ; BARTOLI Marc ; BATTAGLINI Xavier ; BATESTI Paul ; BERTINI Jean Marcel ; BOUHET Patrick ; CAMBON Thierry ; CAMPANA Claudine ; CASALE Philippe ; CASANOVA Stéphane ; CASTELLANI Jean-Charles ; CESARI Marcel ; COLOMBANI Charles ; COLOMBANI Claudine ; COLOMBANI Jacqueline ; CONTRI Jean-François ; CORTINCHI Alexis ; COSTA Lucien ; DEFENDINI Antoine Marie ; DOMINICI Jean ; DOMINICI Jean-Michel ; DONPIETRINI Pierre François ; DONNINI David ; FANTINI Pascal ; FERRANDI Paul Vincent ; FICAJA Pascale ; FILIPPI Jean-Baptiste ; FILIPPI Maurice ; FILIPPINI Toussaint ; FONDACCI DE PAOLI Jean Claude ; FOUQUET Philippe ; FRANCESCHETTI Bernard ; FRISONI Jean Etienne ; GASPARI Jean-François ; GASSMANN Simon ; GATTACCECA René ; GERO ?IMI Pierre Marie ; GHIPPONI Jean Etienne ; GIABICONI Jean-Charles ; GIAMARCHI Jean-Marc ; GIANCOLI Jean-Louis ; GIUDICELLI Jean ; GRAZIANI Christophe ; GUIDONI Pierre ; GUILLIER Jérôme ; KRAN Patrick ; LANFRANCHI Joseph Antoine ; LECA Dominique ; LEONETTI Laetitia ; LEONI Antoine Aimé ; LEONI Joseph ; LINALE Karine ; LORENZI Pierre ; LUCCHESI André ; LUTZ Jean Pierre ; MAINETTI Jean Marc ; Maire de AVAPESSA ; Maire de CANAVAGGIA ; Maire de CASTELLARE DI CASINCA ; Maire de CROCE ; Mairie de GIOCATOJO ; Maire de NESSA ; Maire de PIGNA ; Maire de PINO ; Maire de POGGIO DE VENACO ; Maire de ROGLIANO ; Maire de SAN GAVINO DI FIUMORBO ; Maire de SANTA MARIA DI LOTA ; Maire de SOLARJO ; Maire de SOVERIA ; Maire de VALPAJOLA ; Maire de VILLE DI PARASO ; MAELLI Guy ; MANCINI Yannick ; MANETI Grégory ; MARCANTI Francis ; MARCHETTI Bernard ; MARCHIONI Patrick ; MARTINEZ Olivier ; MARTORANA Maxime ; MASSEI Paul François ; MASSIANI Jean Louis ; MATTEI Jean-François ; MATTEI Steve ; MAZZONI Jean ; MAZZONI Nicolas ; MICHELI Thomas ; MONTIGNY Pierre ; MORACCHINI Christian ; MORTINI LIONEL ; MOUTTET-BERENI Léna ; NAPOLI MELIO Laurence ; NASICA Pasquin ; NAVARI Jean André ; NEGRETTI Marc ; NIVAGGIONI GHJUVANSTEFANU ; OLMETTA Pierre ; ORLANDI François ; ORSELLI Gustave ; ORSINI Dominique ; ORSINI Joseph ; ORSINI Marie-Ange ; OTTAVI Stéphane ; PADOVANI Marie Hélène ; PALLENTI Jean Marie ; PALMIERI Michel ; PAOLACCI Jean Toussaint ; PAOLI Jean-François ; PAOLINI Julien ; PARIGGI Charles Jean ; PASQUALINI Gilles ; PASQUALINI Lionel ; PERALDI Ange Toussaint ; PLACENTINI Pierre Pascal ; PIERALLI Marie-José ; PIERI Pierre Louis ; PIERI Gérard ; PIETRI François Mathieu ; POMPEI Paul Jean ; POZZO DI BORGO Louis ; PROFIZI Jean Noël ; RAFFALLI Etienne ; RENUCCI François ; RINIERI Toussaint ; RIOLACCI Simon Pierre ; ROCCHI Ange Toussaint ; ROCCHI Jean-Michel ; RODRIGUEZ José Michel ; SALDUCCI Ange ; SALICETI Jean Darius ; SALICETI Nicolas ; SALVARELLI Pierre ; SANTELLI Gérard ; SANTINI Ange ; SANTONI Alexandra ; SANTUCCI Jean Rock ; SARTI Pascal ; SAULI Joseph ; SEITE Jean Marie ; SEMIDEI Louis ; SENCY Pierre Ange ;

SYLVAGNOLI Paul Pascal ; SIMONETTI Barthélémy ; SOUSIÈRE Frédéric ; SUZZONI Etienne ; TADDEI Pierre ; TOMASINI Jacque André ; TRAMINI Laurent ; TURCHI Alain ; VALERY Frédérique ; VIANNUCCI Bernard ; VINCEN'TI Antoine ; VINCEN'TI Philippe ; VINCIGUERRA Jean Hyacinthe ; VITTORI Stéphane.

Ont donné procuration : NEANT

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à dix heures, le Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Électrification et d'Éclairage Public de la Haute-Corse (SIEEP) s'est réuni au Complexe sportif de Borgo, sous la présidence de Monsieur Antoine POLI, Président, sur seconde convocation.

Le Comité syndical, régulièrement convoqué une première fois en vue de la séance du 10 juin 2026 à dix heures, n'a pu valablement délibérer, le quorum prévu à l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales n'ayant pas été atteint. En conséquence, une seconde convocation a été adressée aux membres, à trois jours au moins d'intervalle et portant sur le même ordre du jour, en vue de la présente séance du 15 juin 2026 à dix heures, au cours de laquelle le Comité syndical délibère valablement sans condition de quorum.

Secrétaire de séance : Monsieur Ghjuvanni Matteu Susini.

Le Président expose au Comité Syndical,

Conformément à la délibération adoptée le 10 juin 2026, il a été convenu que le Bureau initialement composé de vingt-deux (22), pourrait être élargi à quelques membres supplémentaires, afin d'assurer une représentation équilibrée des territoires adhérents,

Le Comité syndical,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-10 et L.5212-7 ;
- Vu l'article L.5211-10 du CGCT qui dispose que le Bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents, et éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres dont le nombre est librement déterminé par l'organe délibérant ;
- Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Electrification et d'Eclairage Public de la Haute-Corse ;
- Vu la délibération n°26/270 du 22 avril 2026, relative à l'élection du Président ;
- Vu la délibération n°26/274 du 22 avril 2026, fixant à douze le nombre de Vice-Présidents ;
- Vu la délibération n°26/271 du 22 avril 2026, relative à l'élection des Vice-Présidents ;
- Vu la délibération n°26/274 du 22 avril 2026, fixant à douze le nombre de Vice-Présidents ;
- Vu la délibération n°26/272 du 22 avril 2026, relative à la composition du Bureau et à l'élection des autres membres ;

Considérant qu'il appartient au Comité syndical de fixer la composition du Bureau au-delà du Président et des Vice-Présidents ;

Considérant la nécessité d'assurer une représentation équilibrée des territoires adhérents comme la collégialité de la gouvernance du Syndicat, et la volonté d'élargir la composition à des membres supplémentaires ;

Considérant la délibération n° 26/272 du 22/04/2026, et la nécessité de procéder à l'élection de trois (3) membres supplémentaires, au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Résultat des Scrutins

Scrutin n° 1-Election des membres supplémentaires du Bureau

Sont proclamé-e-s membres supplémentaires du Bureau.

- Madame Céline DOMINICI- Nebbiu-Conca d'Oru
- Monsieur Marc-Antoine SALICETI- Pasquale PAOLI
- Monsieur François MASSIANI- Ile Rousse-Balagne

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité

Article 1er — Composition du Bureau, élargie à trois membres supplémentaires

De fixer en complément et conformément à la délibération n°26/272 du 22 avril 2026, la composition du Bureau à 3 membres supplémentaires, portant le Bureau du Comité syndical à 38 membres.

Article 2 — Election des autres membres supplémentaires du Bureau

De constater l'élection, au terme des scrutins distincts et complémentaires énoncés ci-dessus, des 3 membres supplémentaires au Bureau ;

Madame Céline DOMINICI- Nebbiu-Conca d'Oru

Monsieur Marc-Antoine SALICETI- Pasquale PAOLI

Monsieur François MASSIANI- Ile Rousse-Balagne

Article 3 — Exécution et transmission

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État dans le département de la Haute-Corse.


 **Le Président,**
Antoine POLI

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'État le ____ / ____ / 20____ et publication / notification le ____ / ____ / 20____.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

